

POINT D'ÉTAPE SUR LES NÉGOCIATIONS AVEC LES PORTEURS DES OBLIGATIONS QUATRIM

7 AOÛT 2026

AVERTISSEMENT

Ce document a été préparé par Casino, Guichard-Perrachon (“Casino” ou la “Société”) dans le cadre des discussions et des négociations en cours entre la Société et les créanciers Quatrim dans le cadre du projet d’adaptation et de renforcement de la structure bilantielle du groupe Casino. Il n’est pas destiné, et ne peut être utilisé, à d’autres fins.

Ce document peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées à l’aide de la terminologie prospective, notamment les termes « croire », « s’attendre à », « anticiper », « peut », « présumer », « avoir l’intention de », « sera », « devrait », « estimation », « risque », « se poursuivent » et/ou, dans chaque cas, leur contraire, ou d’autres variantes ou terminologie comparable. Ces déclarations prospectives comprennent tout sujet qui ne porte pas sur des faits historiques et incluent des déclarations relatives aux intentions, aux convictions, aux attentes actuelles ou la poursuite et l’issue potentielle des discussions de Casino avec les créanciers Quatrim.

De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles de survenir ou non à l’avenir. Il n’y a aucune garantie que ces déclarations prospectives ou événements futurs se matérialiseront.

Ce document ne contient pas et ne constitue pas une offre, une offre d’achat ou une sollicitation d’une offre d’achat, de vente ou d’investissement dans une quelconque valeur mobilière dans une quelconque juridiction.

La Société confirme que les informations susceptibles d’être qualifiées d’informations privilégiées au sens du Règlement (UE) N° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et ayant pu être données à titre confidentiel aux créanciers Quatrim dans le cadre des discussions ont bien fait l’objet d’une publication au marché, par le passé ou dans le cadre de la présente communication, dans le but de rétablir l’égalité d’accès à l’information relative au groupe Casino entre les différents investisseurs.

Ce point d’étape sur les discussions en cours ne représente pas l’état définitif des positions de la Société ou des créanciers Quatrim sur les modalités d’adaptation et de renforcement de la structure bilantielle de la Société.

CHRONOLOGIE DES DISCUSSIONS EN COURS

- 1 Le Groupe annonce avoir engagé des discussions avec les créanciers Quatrim dans le cadre de son projet d'adaptation et de renforcement de sa structure financière.
- 2 À la suite de premières propositions préparées par la Société le 22 juillet 2026 et par le Groupe ad hoc¹ (AHG) le 29 juillet 2026, les négociations se poursuivent avec une contre-proposition soumise par la Société le 6 août 2026 (présentée en page 4) et une contre-proposition soumise par l'AHG le 7 août 2026 (présentée en page 5).

CONTRE-PROPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DU 6 AOÛT 2026 – SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX TERMES

Maturité	Extension de 12 mois de la maturité des obligations Quatrim de janvier 2028 à janvier 2029¹	Remboursement Day 1	Aucun remboursement Day 1
Taux d'intérêt	Aucune modification du taux d'intérêt, i.e. coupon PIYC de 8,5% par an avec (i) une baisse de 100 bps à 7,5% si les produits de cession d'actifs cumulés excèdent 120% du montant cible de produits de cession d'actifs et (ii) une hausse de 100 bps si les produits de cession d'actifs cumulés sont inférieurs à 80% du montant cible de produits de cession d'actifs	Proceeds loan / garantie Segisor	Mainlevée de la garantie Segisor et annulation du proceeds loan correspondant
Commission de travail de l'AHG	Commission de 25 bps payée en numéraire sur le nominal restant dû détenu par l'AHG (c. 35% à ce jour) à la date de réalisation de la restructuration (c. 67 M€ en supposant une réalisation en décembre 2026)	Liquidité minimum	Réduction du seuil de Liquidité minimum de 40 M€ à 15 M€
Accord de Lock-Up / commission de consentement	Commission de 25 bps sur le nominal restant dû à la date de réalisation de la restructuration (c. 67 M€ en supposant une réalisation en décembre 2026), payée en numéraire aux porteurs obligataires Quatrim consentants	Remboursement anticipé du proceeds loan Monoprix	Si la Liquidité minimum passe sous le seuil révisé de 15 M€, Monoprix remboursera partiellement par anticipation le proceeds loan Monoprix afin de reconstituer la liquidité de Quatrim et d'atteindre le seuil de 15 M€
Commission d'extension	Aucune commission d'extension	Management Incentive Package	Term sheet du Management Incentive Package à convenir
Commission d'extension conditionnelle	150 bps en Payment-In-Kind (PIK) sur le nominal restant dû au 15 janvier 2028, payable à la maturité du 15 janvier 2029	TSA	À l'avenir, le TSA sera maintenu à son niveau de l'exercice 2026 (3 950 K€/an), permettant une couverture appropriée des coûts supportés par le prestataire de services

Note : (1) Monoprix, en sa qualité de garant, bénéficiera de cette extension. Le proceeds loan ainsi que la garantie Monoprix seront étendus en conséquence

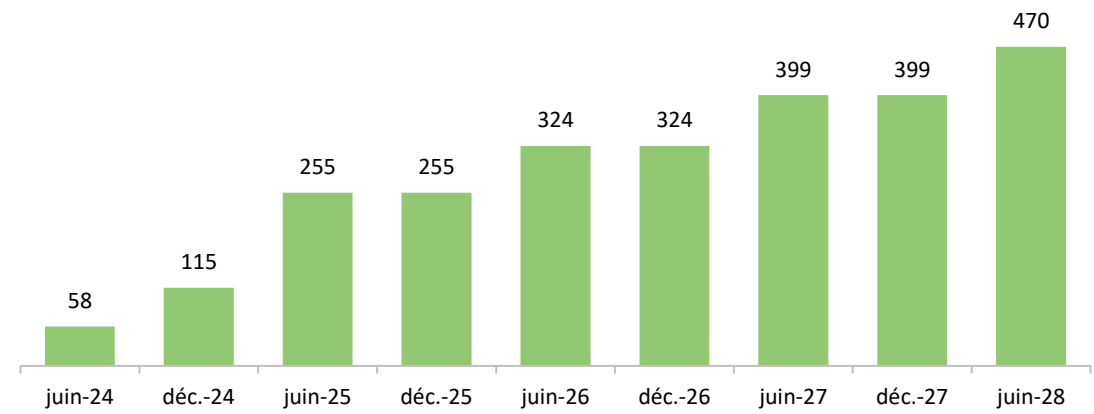
CONTRE-PROPOSITION DE L'AD HOC GROUP¹ DU 7 AOUT 2026 – SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX TERMES

Maturité	■ Option 1 : Extension de 12 mois de la maturité des obligations Quatrim de janvier 2028 à janvier 2029² ■ Option 2 : Extension de 6 mois de la maturité des obligations Quatrim de janvier 2028 à juillet 2028²	Remboursement Day 1	■ Option 1 : Remboursement Day 1 de 10 M€ financé par le remboursement du proceeds loan Monoprix ■ Option 2 : Remboursement Day 1 de 5 M€ financé par le remboursement du proceeds loan Monoprix
Taux d'intérêt	■ Aucune modification du taux d'intérêt, i.e. coupon PIYC de 8,5% par an avec (i) une baisse de 100 bps à 7,5% si les produits de cession d'actifs cumulés excèdent 120% du montant cible de produits de cession d'actifs et (ii) une hausse de 100 bps si les produits de cession d'actifs cumulés sont inférieurs à 80% du montant cible de produits de cession d'actifs	Proceeds loan / garantie Segisor	■ Mainlevée de la garantie Segisor et annulation du proceeds loan correspondant
Commission de travail de l'AHG	■ Commission de 50 bps payée en numéraire sur le nominal restant dû détenu par l'AHG (c. 35% à ce jour) ; payable sur le nominal à la date de l'accord de Lock-Up	Liquidité minimum	■ Réduction du seuil de Liquidité minimum de 40 M€ à 15 M€
Accord de Lock-Up / commission de consentement	■ Commission de 50 bps payable en numéraire à la date de réalisation de la restructuration aux porteurs obligataires Quatrim consentants ; payable sur le nominal à la date de l'accord de Lock-Up	Remboursement anticipé du proceeds loan Monoprix	■ Si la Liquidité minimum passe sous le seuil révisé de 15 M€, Monoprix remboursera partiellement par anticipation le proceeds loan Monoprix afin de reconstituer la liquidité de Quatrim et d'atteindre le seuil de 15 M€
Commission d'extension	■ Option 1 : 200 bps en Payment-In-Kind (PIK) sur le nominal restant dû à la date de réalisation de la restructuration après le remboursement Day 1 ■ Option 2 : 125 bps en PIK sur le nominal restant dû à la date de réalisation de la restructuration après le remboursement Day 1	Management Incentive Package	■ Term sheet du Management Incentive Package à convenir
Commission d'extension conditionnelle	■ Option 1 : 300 bps en PIK sur le nominal restant dû au 15 janvier 2028, payable à la maturité ■ Option 2 : 200 bps en PIK sur le nominal restant dû au 15 janvier 2028, payable à la maturité ■ Si les obligations Quatrim sont remboursées avant le 15 janvier 2028, aucune commission ne s'applique	TSA	■ Reconfirmation du TSA et extension jusqu'à la nouvelle maturité

Notes : (1) L'Ad Hoc Group représente c.35% des porteurs des obligations Quatrim ; (2) Monoprix, en sa qualité de garant, bénéficiera de cette extension. Le proceeds loan ainsi que la garantie Monoprix seront étendus en conséquence

POINT D'ÉTAPE SUR LE PLAN DE CESSIION DES ACTIFS IMMOBILIERS DE QUATRIM ET SUR LA TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION DE LA DETTE

Rappel du plan de cession d'actifs 2024 – produits de cession cumulés (en M€)



Point d'étape à fin juin 2026

- Le plan de cession d'actifs (« ADP ») affichait une avance de 136% sur le calendrier à fin juin 2026, avec 439 M€ de produits de cession réalisés contre un objectif de 324 M€.
- Les produits de cession réalisés à fin juin 2026 représentent c.93% du total de l'ADP à fin 2028.
- Soldes restant dus au 30 juin 2026 :
 - Principal des obligations Quatrim : 109 M€
 - Intérêts courus : 1 M€
 - Trésorerie : 40 M€

Nouvelles projections de cessions d'actifs, dette et EBITDA jusqu'en 2028

en M€	2026	2027	2028
IGC Quatrim & JV/OPCI	47	46	8
33% des cessions d'actifs CPF	6	1	-
Plan de cession	54	46	8
Obligations Quatrim - principal	67	27	27
Intérêts courus	4	1	3
Dette brute	70	28	30
EBITDA après loyers versés	2	(4)	(4)

Dont 17 M€ déjà réalisés au 30 juin

Valeur des actifs résiduels de Quatrim à fin décembre 2028¹

en M€	Périmètre Quatrim
Hypermarchés / Supermarchés / lots diffus	24
Magasins	24
Parkings / réserves foncières / stations-service / stations de lavage	43
Galleries marchandes / MS / cafétéria	17
Autre	9
Autres	69
Actifs résiduels du périmètre Quatrim	94

Note : (1) Ventilation des actifs résiduels après prise en compte du plan de cession d'actifs (valeur d'expertise)